



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Maison
de l'**environnement**



Règlement du concours photo 2016 LPO Rhône-Alpes – FFRandonnée Rhône-Alpes - Maison de L'Environnement

« Bon pied – Bon œil »

Article 1 - Présentation

La troisième édition de ce concours photo est co-organisée par la LPO Rhône-Alpes, la FFRandonnée Rhône-Alpes et la Maison de l'Environnement, situées au 32 rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon.

La LPO Coordination Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui a pour but d'agir pour l'Oiseau, la faune sauvage, la Nature et l'Homme, et de lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation en région Rhône-Alpes ; et ce dans le respect des statuts de chacune de ses 8 associations LPO adhérentes. A ce titre, elle élabore des Atlas sur les différents groupes faunistiques pour faire connaître la faune locale et les menaces qui pèsent sur ses habitats naturels, qu'ils soient ordinaires ou remarquables. Elle coordonne un programme d'actions en faveur de la biodiversité.

La FFRandonnée Rhône-Alpes est une association loi 1901 dont l'objet statutaire est de promouvoir la pratique de la randonnée pédestre par tout moyen. À ce titre, elle est l'éditeur de nombreux ouvrages dans sa collection de Topo-guides® parmi laquelle des titres sont consacrés au sud-est de la France. Le Comité régional, représentant de la Fédération en Rhône-Alpes, assure la coordination des actions des comités départementaux de la randonnée pédestre de sa région.

La Maison de l'Environnement est une association de gestion qui rassemble 32 associations de protection de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable.

C'est aussi un lieu ressource pour le public au travers d'activités variées : conférences, expositions, événements, bibliothèque, animations grand public...

Le concours photo 2016 **démarre le 1^{er} mars 2016 et se termine le 31 juillet 2016 à minuit.**

Article 2 - Thème

Le titre de ce concours est « **Bon pied – Bon œil** ».

Cette année, les associations organisatrices proposent, **à travers la photographie, de dévoiler la biodiversité des milieux agricoles de Rhône-Alpes, entre sauvage et cultivé.**

Ce concours porte le message du respect et de la contemplation des milieux naturels et agricoles, et invite les marcheurs à dépasser l'aspect sportif et culturel de la randonnée pour observer la biodiversité. **L'objectif des organisateurs est d'amener les participants à dévoiler la vie sauvage qui se mêle aux milieux cultivés, ainsi qu'à découvrir des initiatives en faveur d'une agriculture respectueuse de la nature.**

En milieu agricole, en zone rurale, périurbaine ou même en ville, lors de promenades ou randonnées, chacun est invité à ouvrir l'œil pour immortaliser par la photo, **les clins d'œil d'une nature sauvage côtoyant les productions agricoles et nourricières, et à dévoiler des gestes et initiatives citoyennes en faveur d'une agriculture respectueuse de la santé des Hommes et de la biodiversité.**

Pour ce faire, 3 catégories sont proposées :

- Les paysages, entre sauvage et cultivé
- La faune et la flore sauvages en milieu agricole
- La valorisation d'initiatives citoyennes

Les photographies ne se rapportant pas au thème seront exclues de la sélection.

Article 3 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, quelque soit l'âge. Les membres du jury associatif sont exclus. La participation est libre et gratuite.

Chaque participant peut concourir avec 3 photos maximum toutes catégories confondues.

Un bulletin de participation est disponible en ligne sur les sites Internet suivant :

- ✓ <http://rhone-alpes.ffrandonnee.fr/>
- ✓ <http://rhone-alpes.lpo.fr/>
- ✓ <http://www.maison-environnement.fr/>

Il devra être dûment rempli pour que les photos proposées soient prises en compte.

Article 4 – Déontologie

Les organisateurs du concours tiennent à rappeler :

- qu'aucune atteinte ne devra être portée à la nature, en particulier aucun animal sauvage ne devra être dérangé ni aucune plante protégée cueillie ni abîmée
- qu'aucun dérangement ne doit être causé aux agriculteurs et à leurs activités
- que la plus grande prudence est requise lors des prises de vues.

Tout cliché laissant un doute sur le respect de ce code de déontologie sera exclu du concours.

Article 5 - Remise des photographies

Chaque participant pourra proposer un maximum de trois photos, noir et blanc ou couleur. Les montages photographiques et les clichés issus de pièges photographiques ne sont pas autorisés.

Le participant devra envoyer chaque photo au format numérique : fichier au format JPEG, résolution de 180 dpi minimum, photos prises en 8 millions de pixels minimum. Taille minimum de 40x60 cm. **Le nom du fichier numérique doit comporter le nom du photographe et un titre.**

Le bulletin de participation est obligatoire. Toute photo n'étant pas accompagnée des informations demandées sera refusée.

Les photographies pourront être :

- déposées à la Maison de l'Environnement, aux horaires d'ouverture de la bibliothèque, sur CD ou clé usb
- envoyées à l'adresse rhone-alpes@lpo.fr, directement par mail ou via <https://www.wetransfer.com/> **avant le 31 juillet 2016 à minuit.**

Article 6 – Jury et prix

Un jury associatif composé de 3 membres de la LPO Rhône-Alpes, de 3 membres de la FFRandonnée Rhône-Alpes et de 3 membres de la Maison de l'Environnement établira le classement selon plusieurs critères de qualité :

- esthétique
- originalité / insolite
- valeur pédagogique
- technique.

- Le coup de cœur du jury remportera un séjour de 3 jours et 2 nuits pour 4 à 5 personnes hors vacances scolaires dans un hébergement du Réseau de villages vacances « **VVF villages** ».
- Les lauréats de chaque catégorie recevront 2 Topoguides et 2 Atlas naturalistes de Rhône-Alpes.
- Les seconds de chaque catégorie gagneront un abonnement d'un an à *Passion Rando* (magazine de la FFRandonnée) et *Oiseau Magazine* (Magazine de la Ligue pour la Protection des Oiseaux).

- Les troisièmes remporteront un ou deux ouvrages offerts par la librairie Raconte-moi la Terre.
- Un tirage (format A4) sera offert aux 12 premiers par la Maison de l'Environnement

Les photographes sélectionnés seront avertis par courriel. Les lots seront décernés à la librairie Raconte-moi la Terre, 14 rue du Plat, 69002 Lyon, le jour du vernissage de l'exposition, en octobre **2016**.

Article 7 - Exposition

Les 12 photos sélectionnées seront présentées à la librairie Raconte-moi la Terre en octobre 2016, dans le cadre d'une exposition réalisée par la Maison de l'Environnement.

Cette exposition sera itinérante et pourra être exposée en d'autres lieux, sous la responsabilité des trois associations organisatrices.

Article 8 - Droits et utilisation des photographies

La participation au concours entraîne de la part du photographe l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et que leurs photographies respectent le droit à l'image. Ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes reconnaissables sur leurs photos (document disponible en ligne).

Les photographies seront utilisées par les organisateurs et diffusées dans le cadre de la promotion *a priori* et *a posteriori* du concours (Sites Internet et pages Facebook des organisateurs, exposition itinérante, lettres d'information numérique). Dans ce cadre, pour toute publication, les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur de la photographie de façon apparente.

Article 9 - Publicité du concours

Le règlement du concours est accessible en ligne sur les sites Internet

- ✓ <http://rhone-alpes.ffrandonnee.fr/>
- ✓ <http://rhone-alpes.lpo.fr/>
- ✓ <http://www.maison-environnement.fr/>

La publicité du concours sera réalisée notamment lors du salon Primevère (27-28 février 2016), du salon du randonneur (18 au 20 mars 2016), à l'accueil de la Maison de l'Environnement, lors de tenues de stands, via l'envoi de newsletters, sur les réseaux sociaux des organisateurs...

Article 10 - Divers

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables des retards ou pertes des envois, ainsi que des changements de dates, des modifications, voire d'annulation du concours, pour tout ou partie, si les circonstances l'imposaient.

Renseignements :

- ✓ Maison de l'Environnement - 32 rue Sainte-Hélène - 69002 Lyon - Tél : 04 72 77 19 97 - <http://www.maison-environnement.fr/>
- ✓ <http://rhone-alpes.ffrandonnee.fr/>
- ✓ <http://rhone-alpes.lpo.fr/>

ou par e-mail rhone-alpes@lpo.fr